



Régularisation de charges loyer sous estimé

Par **AnnaElea**, le **07/07/2014** à **17:53**

Bonjour,

J'ai pris un logement au 1/12/2011 dans les Yvelines de 2/3 pièces . Loyer affiché 830€ + 220€ de provisions de charges (somme déjà conséquente).

Je suis partie du logement en Mars de cette année et mon propriétaire (documents à l'appui certes) me réclame 837€ supplémentaire pour 2012, 1216€ pour 2013 et environ 210€ pour 2014 (Janvier au 15 Mars) .

A ce tarif le prix réel est de 1170€ cc et non de 1050€ et à 1170€ il serait inlouable car au dessus du marché.

Pour 56m2 le montant chauffage 2013 est de 2770€ !!!! Nous avons eu le chauffage arrêté le 1er Mai et redémarré que le 1er Novembre malgré le froid.

Le système de chauffage est plus que vétuste et les chaudières sont trop anciennes toujours en maintenance .

Je lui ai versé 2012 et pour 2013 j'ai fait 1000€ et je refuse de rajouter les 427 supplémentaires.

Peut il me poursuivre et si oui , est ce recevable (1800€ déjà de ma part payé sur un total de plus de 2200€ en 2 mois).

Je vous remercie de votre aide.

Cordialement